

Québec, le 27 janvier 2015

Monsieur John Halpin
Directeur général
Cégep John Abbott
21275, Lakeshore Road, C.P. 2000
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme
Sciences de la nature (200.B0)**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 17 décembre 2014, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le suivi que le Cégep John Abbott a apporté à la recommandation contenue dans le rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) publié par la Commission, en mars 2006.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission a recommandé au Collège de clarifier sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) en ce qui concerne l'évaluation sommative et de voir à ce qu'elle soit appliquée dans le programme. Pour appuyer sa recommandation, la Commission notait que les pratiques ne correspondaient pas aux modalités prévues dans la politique. Selon la PIEA, l'épreuve finale d'un cours devait compter pour 40 % de la note finale afin de bien attester l'atteinte des objectifs et des standards. Or, l'analyse d'un échantillon de plans de cours montrait que cette exigence de la PIEA n'était pas respectée. Les professeurs disaient référer aux règles départementales afin de fixer le poids de l'épreuve finale d'un cours.

La documentation fournie par le Collège dans le cadre de son suivi comprend les plans de cours et les évaluations finales pour deux cours de mathématiques, deux cours de chimie, deux cours de physique, trois cours de biologie, un cours de français et un cours d'éducation physique donnés au cours de l'année 2012-2013. À l'examen des plans de

cours contenus dans l'échantillon, la Commission observe que le poids des épreuves finales de cours oscille entre 15 % et 75 % de la note finale des cours. La Commission considère donc que la PIEA, qui fixe à 40 % le poids de l'épreuve finale d'un cours, n'est pas appliquée dans la majorité des cours de l'échantillon fourni par le Collège, soit dans six des onze cours composant cet échantillon.

La Commission estime que les suites données par le Collège ne sont pas satisfaisantes et, en conséquence, elle maintient la recommandation. La Commission s'attend donc à recevoir un rapport accompagné de tous les documents nécessaires au traitement du suivi de cette recommandation.

Veuillez noter que ce rapport sera rendu public incessamment sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. Monsieur Erich Schmedt, directeur des études